Conseil Municipal - Représentation de la Ville dans divers organismes

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans sa délibération du 16 octobre 2003, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Association Cités Patrimoine de Franche-Comté dans le but de permettre aux villes riches d'un patrimoine ancien et animées d'une volonté de développer le tourisme urbain d'agrément de se constituer en réseau.

Je vous propose de désigner les membres suivants comme représentant la Ville de Besançon au sein de cette association :

- M. l'Adjoint délégué au Commerce-Artisanat-Tourisme,
- M. le Directeur du Développement Local de la Ville de Besançon ou son représentant.

Je vous propose également de désigner :

- Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, en remplacement de Lucille LAMY au Centre de Long Séjour de Bellevaux, Conseil d'Administration et Conseil d'établissement,
- Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, en remplacement de Patrick BONTEMPS au Conseil d'Administration du Collège Clairs-Soleils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 24 mai 2004.